



**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**16<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 4 OCTOBRE 2004**

**DATE :** Le 4 octobre 2004

**HEURE :** 17 h

**LIEU :** Maison du citoyen, salle des comités

**PRÉSENCES :**

**Membres :**

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (n<sup>o</sup> 15)  
M<sup>me</sup> Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n<sup>o</sup> 8)  
M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (n<sup>o</sup> 3)  
M. Paul-Émile Gauthier, citoyen  
M<sup>me</sup> Linda Giraldeau, citoyenne  
M. Philippe Thompson, citoyen

**Secrétaire :**

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

**Personne-ressource :**

M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme, secteur Gatineau

**Autres :**

M<sup>me</sup> Lison Clément, requérante  
M. Mario Sabourin, requérant

---

**1. Ouverture**

M. Richard Jennings ouvre l'assemblée à 17 h 10.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour, ci-dessous, est accepté en ajoutant un sujet à l'article varia.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004

**DISTRIBUTION :** Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

4. Signature du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur les lots 20B-5 et 20B-6 du rang 5, canton de Templeton situé sur le chemin Fogarty
8. Varia :
  - a) Engagement d'un agronome par la Ville de Gatineau
9. Levée de la séance

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004**

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004 est accepté tel que présenté.

**4. Signature du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004**

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004 est signé par le président.

**5. Suivi du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2004**

On souligne qu'un extrait du procès verbal relatif à la demande de construction d'un pont d'étagement sur le chemin Findlay au-dessus de l'autoroute 50 a été transmis à la section planification, réglementation et transport du Service d'urbanisme pour suivi au conseil municipal.

**6. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée est fixée au 8 novembre 2004.

**7. Demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur les lots 20B-5 et 20B-6 du rang 5, canton de Templeton situé sur le chemin Fogarty**

On explique brièvement la nature de la demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur les lots 20B-5 et 20B-6 du rang 5, canton de Templeton situé sur le chemin Fogarty en insistant sur la réglementation en vigueur, le contexte de la demande, le milieu environnant et la conformité de la demande aux règlements de zonage et de lotissement.

Quelques commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Les normes actuelles et futures relatives à la superficie minimale;
- La perte du droit de cultiver à proximité des habitations (distances séparatrices);
- Le transfert du droit de construire au nouvel acquéreur;
- La problématique entourant les lots déstructurés;
- Le fait qu'une terre agricole en friche ne soit pas une raison pouvant motiver un appui à une demande d'utiliser certains lots à une fin autre que l'agriculture;
- La politique en vigueur à la Ville de Gatineau au sujet des chemins non-

conformes;

On demande qu'une présentation sur les îlots déstructurés soit effectuée lors d'une prochaine séance.

On demande également qu'une vérification soit faite auprès de la CPTAQ au sujet des lots bénéficiant d'une autorisation à une fin autre que l'agriculture depuis 1981.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été formulée en vue d'obtenir un appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur les lots 20B-5 et 20B-6 du rang 5, canton de Templeton situé sur le chemin Fogarty;

**CONSIDÉRANT QUE** la requérante souhaite acquérir six lots afin de créer un seul terrain d'une superficie de 5770,0 mètres carrés, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée sur le chemin Fogarty;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 20B-5 et 20B-6 du rang 5, canton de Templeton sont contigus à quatre lots non constructibles qui bénéficient d'une autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** tous ces lots sont situés dans un îlot déstructuré selon l'étude de potentiel du territoire agricole préparé en 2003 pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone agricole A71-05 respecte les dispositions des règlements de zonage numéro 1005-99 et de lotissement numéro 1006-99 de l'ex-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une habitation unifamiliale aura peu d'impact sur les activités agricoles du secteur puisque la majorité des affectations des terrains voisins est résidentielle :

#### **R-CCA-2004-10-04 / 10**

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser les lots 20B-5 et 20B-6 du rang 5, canton de Templeton à une fin autre que l'agriculture, soit dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée sur le chemin Fogarty.

#### **ADOPTÉE**

#### **8. Varia :**

##### a) Engagement d'un agronome par la Ville de Gatineau

À la suite d'une question on souligne que l'engagement d'un agronome par la Ville de Gatineau a été prévu au budget. On rappelle que cet engagement est directement relié à la mise en œuvre de la politique agricole de la Ville de Gatineau qui sera lancée officiellement le 28 octobre 2004.

#### **9. Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 10.